

Objet : Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2025

Référence : 2026-007-DSPR

Date : 17/02/2026

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle/Sous-Direction : Production de Statistiques Nationales

Auteur(s) : Marie Ménard

Mots clés : résidence, étranger, ventilation par âge, pension moyenne, masse annuelle

Résumé :

Au 31 décembre 2025, parmi les **15 567 450** retraités percevant une retraite de base au régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants), **1 053 394 (soit 6,8 %) résident dans un pays étranger**. Cela représente 11 700 retraités de moins que l'année précédente. Cet effectif diminue au fil des années : le nombre de bénéficiaires d'un droit propre, en majorité des hommes, diminue au profit des bénéficiaires d'un droit dérivé, en majorité des femmes.

Parmi ces retraités, 9 sur 10 vivent sur deux continents : l'Afrique (43 %) et l'Europe (51 % dont 46% dans l'union européenne hors France). Avec une **pension mensuelle globale moyenne de 330 €**, la masse annuelle versée aux retraités résidant à l'étranger est de **4,2 milliards soit 2,6 % du total des prestations retraite versées par le régime général en 2025**. Parmi eux, les 3 381 retraités centenaires résidant à l'étranger ont reçu 0,01 milliard en 2025.

Les **3 137 447** retraités nés à l'étranger (en référence aux frontières actuelles de la France) représentent quant à eux 20,2 % de l'ensemble des retraités du régime général. Certains, 406 313, sont nés dans les anciennes colonies françaises.

2 731 089 retraités du régime général sont nés dans un pays qui était déjà étranger lors de leur naissance, soit 17,5 % de l'ensemble des retraités¹. Ces retraités ont perçu 24,8 milliards de prestations retraite du régime général en 2025, soit 14,9 % de l'ensemble des prestations retraites versées par le régime général. Parmi ces prestations, 1,6 milliard a été versé au titre d'une allocation du minimum vieillesse ou de l'Asi (soit 40 % de l'ensemble des prestations

¹ La plupart sont très probablement devenus français compte tenu de leur durée de carrière et présence en France (sans que l'on puisse l'estimer à partir des données de la branche retraite qui n'enregistre pas la nationalité de ses retraités).

versées à ce titre), dont 1,5 milliard au titre de l'Aspa (soit 40 % des masses d'Aspa versées par le régime général).

Table des matières

1. RÉSIDENCE	3
1.1 Retraités résidant à l'étranger ou en France	3
1.1.1 Caractéristiques socio-démographiques.....	3
1.1.2 Evolution structurelle de la population	4
1.1.3 Droits, pensions moyennes et dépenses.....	5
1.2 Résultats par continents.....	7
1.3 Résultats par pays de résidence	9
2. LIEUX DE NAISSANCE	10

1. RÉSIDENCE

1.1 RETRAITÉS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER OU EN FRANCE

1.1.1 Caractéristiques socio-démographiques

Tableau 1. Répartition des retraités par lieu de résidence au 31.12.2025

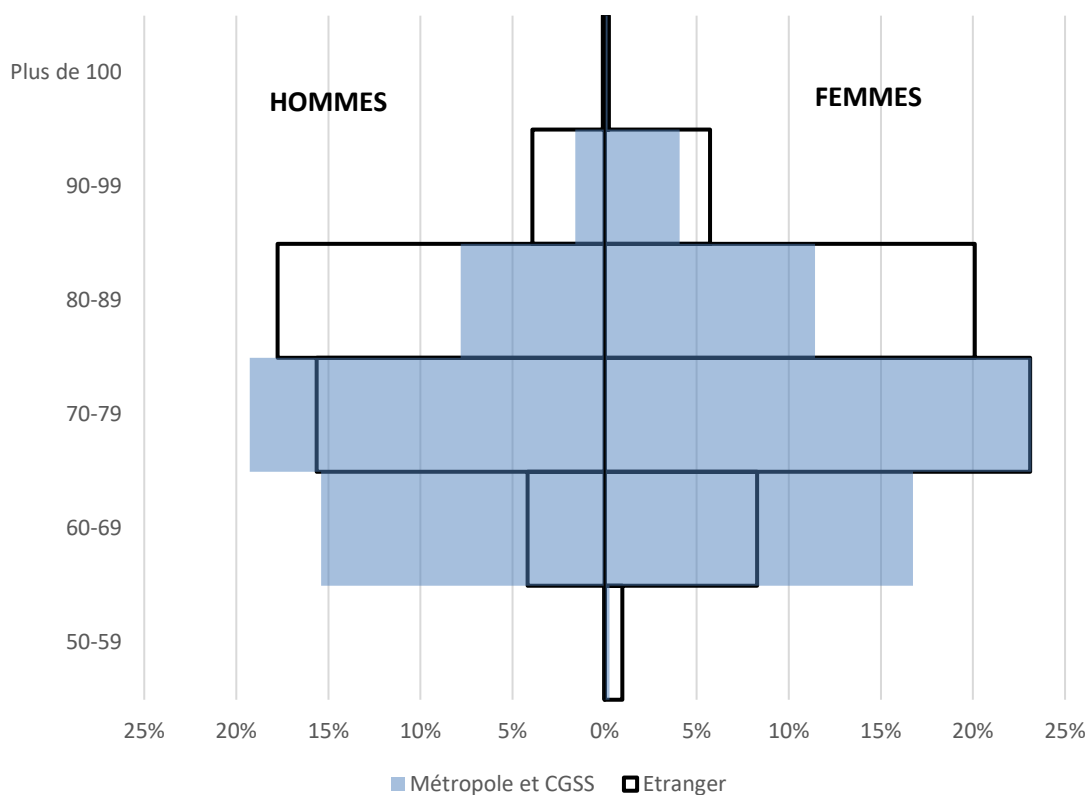
Lieu de résidence	Effectifs			Répartition
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Métropole	6 276 066	7 943 150	14 219 216	91,3%
CGSS	129 176	157 850	287 026	1,8%
Total France	6 405 242	8 101 000	14 506 242	93,0%
Autres territoires français et non ventilables	4 077	3 737	7 814	0,1%
Étranger	438 273	615 121	1 053 394	6,8%
Ensemble des retraités	6 847 592	8 719 858	15 567 450	100,0%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS. La résidence à l'étranger n'inclut pas les autres territoires français et les territoires non ventilables.

Figure 1. Pyramides des âges des retraités résidant en France et à l'étranger au 31.12.2025



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS. La résidence à l'étranger n'inclut pas les autres territoires français et les territoires non ventilables.

Tableau 2. Répartition par sexe et âge des retraités résidant à l'étranger et en France au 31.12.2025

	Retraités résidant à l'étranger						Retraités résidant en France
	Hommes		Femmes		Ensemble		
50-59	63	0%	10 134	2%	10 197	1%	0%
60-69	44 085	10%	87 238	14%	131 323	12%	32%
70-79	164 658	38%	243 385	40%	408 043	39%	42%
80-89	187 035	43%	211 681	34%	398 716	38%	19%
90-99	41 418	9%	60 316	10%	101 734	10%	6%
Plus de 100	1014	0%	2 367	0%	3 381	0%	0%
Ensemble	438 273	42%	615 121	58%	1 053 394	100%	100%

Source : SNSP-TSTI.

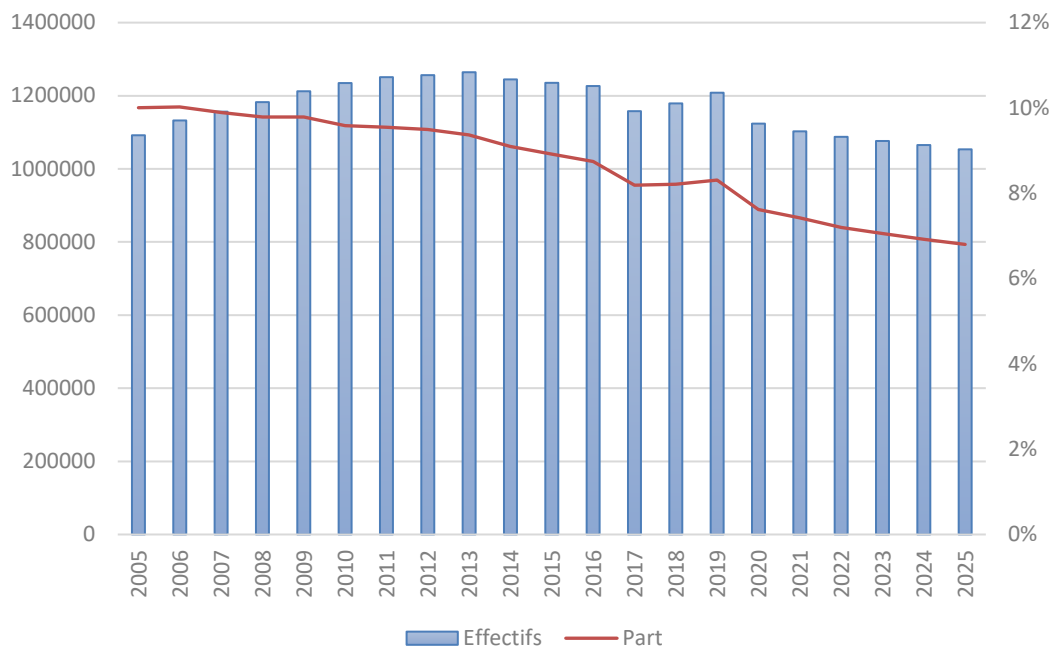
Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS. La résidence à l'étranger n'inclut pas les autres territoires français et les territoires non ventilables.
- Comparativement aux résidents de France, peu de retraités résidant à l'étranger ont moins de 70 ans. Ces retraités appartiennent à des générations trop jeunes pour être arrivées en nombre en France avant la fin de l'immigration de travail.

1.1.2 Evolution structurelle de la population

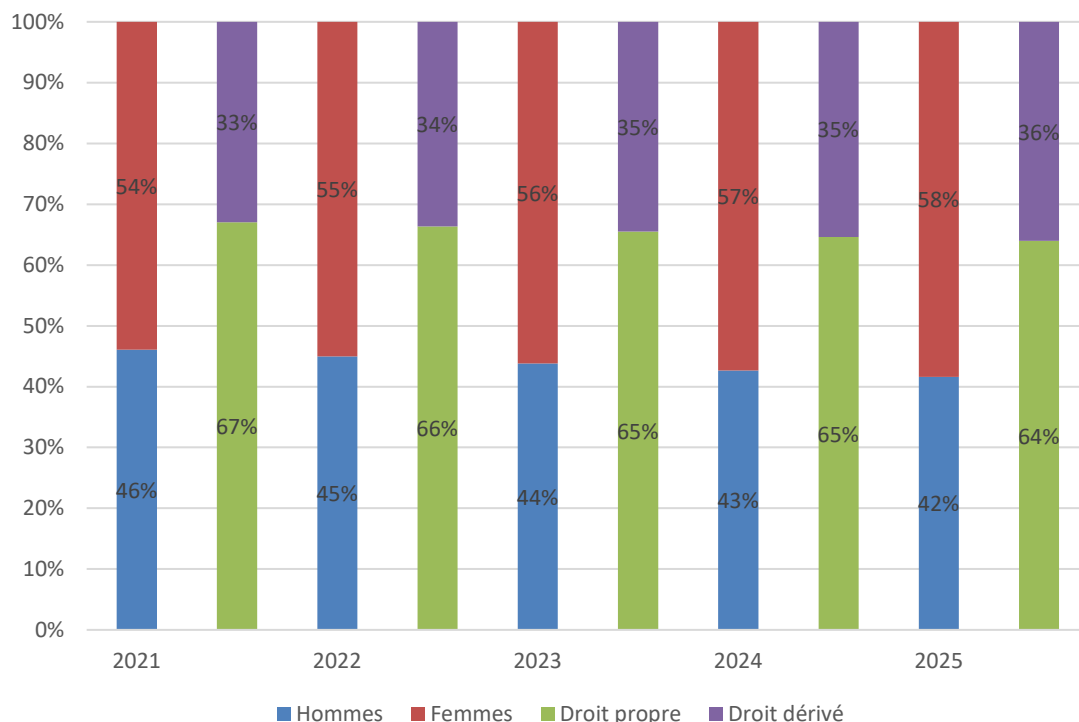
Figure 2. Evolution des effectifs et de la part des résidents à l'étranger au cours des 10 dernières années



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Figure 3. Evolution des effectifs de résidant à l'étranger selon le sexe et le droit



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : Droit propre servi seul ou non, droit dérivé servi seul.

1.1.3 Droits, pensions moyennes et dépenses

Tableau 3. Pensions globales mensuelles moyennes et masses annuelles de pension des retraités résidant à l'étranger par tranches d'âge au 31.12.2025

	Hommes		Femmes		Ensemble		Part
	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	
50-59	298 €	0, 000 Mds	248 €	0, 030 Mds	249 €	0, 030 Mds	1%
60-69	434 €	0, 229 Mds	293 €	0, 307 Mds	340 €	0, 537 Mds	13%
70-79	354 €	0, 698 Mds	313 €	0, 913 Mds	329 €	1, 612 Mds	39%
80-89	331 €	0, 743 Mds	316 €	0, 803 Mds	323 €	1, 546 Mds	37%
90-99	390 €	0, 194 Mds	326 €	0, 236 Mds	352 €	0, 430 Mds	10%
Plus de 100	449 €	0, 005 Mds	334 €	0, 009 Mds	369 €	0, 015 Mds	0%
Ensemble	356 €	1, 870 Mds	311 €	2, 299 Mds	330 €	4,170 Mds	100%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2025.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif

ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

Tableau 4. Pensions moyennes et masses annuelles selon le type de prestation des retraités résidant en France et à l'étranger au 31.12.2025

	Pension de base droit direct		Pension de base droit dérivé		Pension globale moyenne	
	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles
Hommes	312 €	1,630 Mds	269 €	0,033 Mds	356 €	1, 870 Mds
Femmes	264 €	0,033 Mds	260 €	1,342 Mds	311 €	2, 299 Mds
Ensemble	295 €	2,381 Mds	260 €	1,375 Mds	330 €	4,170 Mds
France	812 €	138,542 Mds	431 €	12,179 Mds	932 €	162,238 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS. La résidence à l'étranger n'inclut pas les autres territoires français et les territoires non ventilables.
- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2025.
- Le montant de base du droit direct correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum contributif et de maximum), y compris la majoration enfants de 10 %. Ce montant est calculé pour les assurés bénéficiaires d'un droit propre servi seul ou servi avec un droit dérivé.
- Le montant de base du droit dérivé correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum et de maximum), y compris la majoration de la pension de réversion et la majoration enfants de 10 %. Ce montant est calculé pour les assurés bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul ou servi avec un droit propre.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

1.2 RÉSULTATS PAR CONTINENTS²

Tableau 5. Effectifs, pensions globales mensuelles moyennes et masses annuelles de pension des retraités par continent de résidence et tranches d'âges au 31.12.2025

		Effectifs	Pension mensuelle moyenne	Masse annuelle
AFRIQUE	50-59	9 254	249 €	0,028 Mds
	60-69	53 088	280 €	0,178 Mds
	70-79	166 522	286 €	0,572 Mds
	80-89	172 248	302 €	0,624 Mds
	90-99	45 376	361 €	0,197 Mds
	100+	1 892	370 €	0,008 Mds
		448 380	299 €	1,608 Mds
AMERIQUE	50-59	33	322 €	0,000 Mds
	60-69	4 960	446 €	0,027 Mds
	70-79	12 832	371 €	0,057 Mds
	80-89	11 014	315 €	0,042 Mds
	90-99	3 204	344 €	0,013 Mds
	100+	178	373 €	0,001 Mds
		32 221	361 €	0,140 Mds
ASIE	50-59	167	266 €	0,001 Mds
	60-69	7 050	495 €	0,042 Mds
	70-79	16 443	489 €	0,096 Mds
	80-89	8 969	469 €	0,050 Mds
	90-99	1 419	610 €	0,010 Mds
	100+	75	318 €	0,000 Mds
		34 123	488 €	0,200 Mds
EUROPE	50-59	45	269 €	0,000 Mds
	60-69	8 737	340 €	0,036 Mds
	70-79	24 199	289 €	0,084 Mds
	80-89	13 810	313 €	0,052 Mds
	90-99	2 379	396 €	0,011 Mds
	100+	107	513 €	0,001 Mds
		49 277	310 €	0,183 Mds
OCÉANIE	50-59	0	0 €	0,000 Mds
	60-69	421	363 €	0,002 Mds
	70-79	1 598	250 €	0,005 Mds
	80-89	1 382	283 €	0,005 Mds
	90-99	286	345 €	0,001 Mds
	100+	21	435 €	0,000 Mds
		3 708	284 €	0,013 Mds
UNION EUROPÉENNE (hors France)	50-59	698	229 €	0,002 Mds
	60-69	57 067	368 €	0,252 Mds
	70-79	186 449	356 €	0,797 Mds
	80-89	191 293	337 €	0,773 Mds
	90-99	49 070	335 €	0,197 Mds
	100+	1 108	354 €	0,005 Mds
		485 685	348 €	2,026 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant dans un pays étranger.

Notes :

² Les autres territoires français et les territoires non ventilables figurent dans le groupe *Ensemble*

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2025.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Tableau 6. Répartition et distribution des retraités et des masses annuelles par continent de résidence au 31.12.2025

	Effectifs	Part	Pension mensuelle moyenne	Masse annuelle	Part des pensions
Afrique	448 380	43%	299 €	1,608	39%
Amériques	32 221	3%	361 €	0,140	3%
Asie	34 123	3%	488 €	0,200	5%
Autres pays d'Europe	49 277	5%	310 €	0,183	4%
Océanie	3 708	0%	284 €	0,013	0%
Union Européenne	485 685	46%	348 €	2,026	49%
TOTAL ETRANGER	1 053 394	7%	330 €	4, 170 Mds	3%
ENSEMBLE	15 567 450		891 €	166, 447 Mds	

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2025.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Tableau 7. Répartition par âge des retraités par continent de résidence au 31.12.2025

	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	100+
Afrique	2,1%	11,8%	37,2%	38,4%	10,1%	0,3%
Amériques	0,1%	15,4%	39,8%	34,2%	9,9%	0,6%
Asie	0,5%	20,7%	48,2%	26,3%	4,2%	0,2%
Europe	0,1%	17,7%	49,1%	28,0%	4,8%	0,2%
Océanie	0,0%	11,4%	43,1%	37,3%	7,7%	0,6%
Union E. (hors France)	0,1%	11,7%	38,4%	39,4%	10,1%	0,2%
Total étranger	1,0%	12,5%	38,7%	37,9%	9,7%	0,3%
France	0,3%	32,1%	42,4%	19,2%	5,7%	0,2%
Ensemble	0,4%	30,8%	42,2%	20,5%	5,9%	0,2%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général

Note : La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS. La résidence à l'étranger n'inclut pas les autres territoires français et les territoires non ventilables.

1.3 RÉSULTATS PAR PAYS DE RÉSIDENCE

Tableau 8. Effectifs, pensions globales mensuelles et masses annuelles par pays de résidence (à l'étranger, pour les dix pays de résidence comptant le plus de retraités du régime général) au 31.12.2025

	Effectifs	Pension globale mensuelle moyenne	Masse annuelle
Algérie	328 013	274 €	1,076 Mds
Portugal	158 513	457 €	0,893 Mds
Espagne	143 651	310 €	0,553 Mds
Italie	62 157	229 €	0,293 Mds
Maroc	59 296	381 €	0,169 Mds
Belgique	49 580	327 €	0,199 Mds
Allemagne	46 312	180 €	0,102 Mds
Tunisie	38 566	303 €	0,142 Mds
Suisse	21 664	328 €	0,087 Mds
Canada	15 884	278 €	0,055 Mds
France	14 506 242	932 €	162,238 Mds
Ensemble	15 567 450	891 €	166, 447 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS. La résidence à l'étranger n'inclut pas les autres territoires français et les territoires non ventilables.
- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2025.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

Tableau 9. Répartition par âge des retraités par pays de résidence au 31.12.2025

	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	100+
Algérie	2,0%	9,7%	35,6%	41,3%	11,0%	0,4%
Portugal	0,1%	9,8%	41,7%	39,2%	9,0%	0,2%
Espagne	0,1%	7,4%	33,5%	46,2%	12,5%	0,2%
Italie	3,0%	17,6%	38,5%	31,5%	8,7%	0,6%
Maroc	0,1%	8,9%	32,0%	44,6%	14,1%	0,3%
Belgique	0,1%	18,5%	42,3%	29,6%	9,2%	0,3%
Allemagne	0,1%	19,5%	41,4%	32,8%	6,1%	0,1%
Tunisie	1,6%	16,1%	46,0%	29,5%	6,4%	0,3%
Suisse	0,0%	21,3%	43,0%	29,6%	5,9%	0,2%
Canada	0,1%	15,1%	38,4%	36,4%	9,6%	0,5%
France	0,3%	32,1%	42,4%	19,2%	5,7%	0,2%
Ensemble	0,4%	30,8%	42,2%	20,5%	5,9%	0,2%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS. La résidence à l'étranger n'inclut pas les autres territoires français et les territoires non ventilables.

2. LIEUX DE NAISSANCE

Tableau 10. Résidence des retraités nés à l'étranger au 31.12.2025

	Résidents à l'étranger	Résidents en France	Résidents d'un autre territoire français ou non ventilables	Ensemble
NIR 99 (nés dans un pays étranger à leur naissance)	737 468	1 992 535	1 086	2 731 089
NIR 91 à 96 (nés dans les anciennes colonies)	194 735	211 470	108	406 313
Ensemble (nés en dehors des frontières actuelles de la France)	932 203	2 204 005	1 239	3 137 447

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note : Les 6^e et 7^e numéros figurant sur le numéro de sécurité sociale renseignent le lieu de naissance (numéro du département pour la France métropolitaine, 97 pour les DOM, 97 ou 98 pour les collectivités d'outre-mer, 91 à 96 pour les anciennes colonies et 99 pour l'étranger), les 8^eme, 9^eme et 10^eme précisent la commune ou le pays de naissance.

Lorsque l'Algérie était française, 4 numéros de départements ont été attribués :

91 : Alger

92 : Oran

93 : Constantine

94 : Territoires du sud

Le numéro 95 correspond au Maroc et le 96 à la Tunisie.

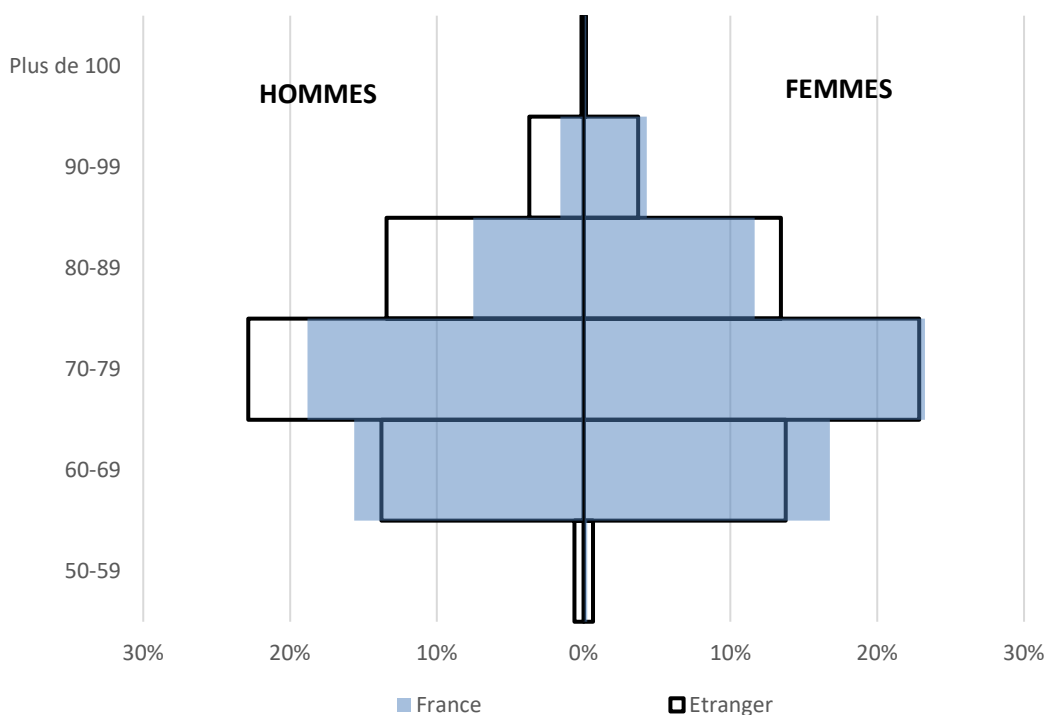
Tableau 11. Répartition par âge des retraités selon leur lieu de naissance au 31.12.2025

	Retraités nés à l'étranger (par rapport aux frontières actuelles de la France)						Retraités nés en France
	Hommes		Femmes		Ensemble		
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part	
50-59	664	0%	19 787	1%	20 451	1%	0%
60-69	336 710	24%	432 044	25%	768 754	25%	32%
70-79	624 480	44%	716 994	42%	1 341 474	43%	42%
80-89	387 454	27%	421 306	25%	808 760	26%	19%
90-99	75 230	5%	116 289	7%	191 519	6%	6%
Plus de 100	1 668	0%	4 821	0%	6 489	0%	0%
Ensemble	1 426 206	45%	1 711 241	55%	3 137 447	100%	100%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Figure 3. Pyramide des âges selon le lieu de naissance des retraités au 31.12.2025



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Tableau 12. Pensions globales mensuelles moyennes et masses de pension annuelles par tranche d'âge des retraités selon le lieu de naissance au 31.12.2025

	Retraités nés à l'étranger (par rapport aux frontières actuelles de la France)							Retraités nés en France
	Hommes		Femmes		Ensemble			Masses annuelles
	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Part	Masses annuelles
50-59	437 €	0,003 Mds	305 €	0,072 Mds	309 €	0,076 Mds	0%	0,186 Mds
60-69	961 €	3,884 Mds	718 €	3,720 Mds	824 €	7,604 Mds	27%	47,598 Mds
70-79	860 €	6,441 Mds	672 €	5,780 Mds	759 €	12,221 Mds	44%	57,050 Mds
80-89	720 €	3,347 Mds	602 €	3,042 Mds	658 €	6,389 Mds	23%	25,914 Mds
90-99	686 €	0,619 Mds	587 €	0,819 Mds	626 €	1,438 Mds	5%	7,675 Mds
Plus de 100	658 €	0,013 Mds	581 €	0,034 Mds	601 €	0,047 Mds	0%	0,243 Mds
Ensemble	836 €	14,308 Mds	656 €	13,467 Mds	738 €	27,775 Mds	100%	138,667 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2025.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

Tableau 13. Pensions assorties du minimum vieillesse ou de l'Asi par lieu de naissance au 31.12.2025

	Ensemble	Retraités nés en France	Retraités nés à l'étranger		
			Nirs 99	Nirs 91-96	TOTAL
Minimum vieillesse ou Asi	671 576	403 259	241 593	26 692	268 285
Dont : Aspa	599 670	359 385	217 068	23 212	240 280

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note : Les pensions du minimum vieillesse ou de l'ASI comprennent l'allocation supplémentaire (ancien dispositif) ainsi que l'Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées ; art. L.815-1).

L'ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse comprend les pensions assorties à titre de prestataire (a), à titre de conjoint (b) et à titre de conjoint et de prestataire (c) : (a+b+2c).

Le cumul des masses de pension selon le lieu de naissance n'est pas égal à l'ensemble car les non-ventilés ne sont inclus que dans l'ensemble.

Tableau 14. Masses de prestations retraites servies par le régime général, par type de prestation et lieu de naissance au 31.12.2025

	Ensemble	Retraités nés en France	Retraités nés à l'étranger		
			Nirs 99	Nirs 91-96	TOTAL
Minimum vieillesse ou Asi	4,014 Mds	2,228 Mds	1,596 Mds	0,187 Mds	1,783 Mds
dont : Aspa	3,620 Mds	1,996 Mds	1,457 Mds	0,167 Mds	1,624 Mds
Ensemble des pensions (hors MV ou ASI) :	162,433 Mds	136,439 Mds	23,184 Mds	2,808 Mds	25,992 Mds
dont : Pension de base droits directs	140,958 Mds	119,816 Mds	19,192 Mds	1,947 Mds	21,139 Mds
dont : Pension de base droits dérivés	13,558 Mds	10,226 Mds	2,625 Mds	0,705 Mds	3,330 Mds
Ensemble³ des pensions versées	166,447 Mds	138,667 Mds	24,780 Mds	2,995 Mds	27,775 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note :

- Le montant de base du droit direct correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum contributif et de maximum), y compris la majoration enfants de 10 %. Ce montant est calculé pour les assurés bénéficiaires d'un droit propre servi seul ou servi avec un droit dérivé.
- Le montant de base du droit dérivé correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum et de maximum), y compris la majoration de la pension de réversion et la majoration enfants de 10 %. Ce montant est calculé pour les assurés bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul ou servi avec un droit propre.

³ Le cumul des masses de pension selon le lieu de naissance n'est pas égal à l'ensemble car les non-ventilés ne sont inclus que dans l'ensemble.